



Le projet régional de santé de l'ARS:

**le volet veille, alerte, gestion des urgences
sanitaires
(VAGUSAN)**

Les 3 schémas régionaux

- **Le schéma régional d'organisation des soins**
- **Le schéma régional d'organisation médico-sociale**
- **Le schéma régional de prévention**
 - Volet prévention et promotion de la santé (PPS)
 - Volet veille, alerte, gestion des urgences sanitaires (VAGUSAN)

L'ARS a la responsabilité d'organiser la veille sanitaire, l'observation de la santé dans la région, le recueil et le traitement des signalements d'évènements sanitaires et doit contribuer, dans le respect des attributions du représentant de l'Etat territorialement compétent, à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire art L. 1431-2 du CSP)

Le VAGUSAN

organise les activités de veille, d'alerte et de gestion des urgences sanitaires, en lien avec les autorités, les services ministériels et les agences nationales compétentes.

Les urgences sanitaires concernent les **populations** dans deux domaines:

- situations de menaces ou d'alertes sanitaires quelque que soit son origine (infectieuse, toxique, environnementale...)
- situation d'urgences sanitaires avec crise sanitaire (afflux de victimes...)



Le contenu du VAGUSAN

Le VAGUSAN

Etablit un bilan régional de l'existant dans son domaine, évalue l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins et fixe des orientations et un plan d'actions.

Il prend en compte les **plans et programmes nationaux déclinés au niveau régional**

plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France

programme de lutte contre la tuberculose

programme national de lutte contre les infections nosocomiales

plan stratégique national de prévention des infections associées aux soins

plan national santé environnement décliné au niveau régional

.....

Le contenu du VAGUSAN breton

L'étude de besoins en Bretagne

- les risques sanitaires et les spécificités bretonnes
- les populations exposées et leur vulnérabilité

Les dispositifs existants dans la région

- la veille sanitaire, l'observation et la surveillance épidémiologique
- le signalement
- la réception des signaux et l'évaluation de la menace
- la gestion des alertes et des urgences
- la prévention, l'anticipation des crises et la planification

Le pilotage et la coordination de la veille sanitaire et de la réponse aux urgences sanitaires et aux situations de crise: la place spécifique de l'ARS, des préfectures de département et de zone de défense sanitaire, des maires des communes bretonnes

Les experts de la région et les partenaires de la gestion de l'urgence sanitaire ou de la crise: établissements de santé, SDIS, Vigilances (CCLIN et ARLIN notamment), service de santé des armées, professionnels de santé, les services de l'Etat, du rectorat et des conseils généraux les opérateurs des services privés ou des services techniques des villes, les associations d'usagers

La communication et les médias

Le VAGUSAN en Bretagne

Les points à améliorer notamment:

Risques sanitaires et territoires exposés

- impact sanitaire des risques insuffisamment mesuré sur la population.

Surveillance et signalement

- sous signalement des évènements
- dispersion des lieux de signalement
- manque d'harmonisation des modes de réception et de traitement des signaux
- besoin de formation et d'information des partenaires sur la nouvelle organisation du fait de la création des ARS

Gestion des alertes sanitaires

- articulation entre l'ARS et les préfetures
- structuration du travail en réseau avec les partenaires territoriaux et régionaux

Pilotage et coordination

- reconnaissance de l'ARS dans sa fonction sur la veille et la sécurité sanitaires
- opérationnalité des protocoles de préparation et de gestion de crise signés entre l'ARS et les préfetures.
- investissement des maires dans la veille l'alerte et la gestion des urgences sanitaires

Le plan d'actions: 3 grandes orientations

1) consolider la structuration régionale de la veille, de l'alerte et de la gestion des urgences sanitaires

faire connaître la plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS: la cellule de veille d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS), la cellule de l'InVS en région (CIRE) et le point focal unique de réception des signaux (CORRSi)
➤développer l'utilisation du numéro unique régional de réception des signaux sanitaires et environnementaux le **09 74 50 00 09**

améliorer la représentativité du système de surveillance avec la CIRE et ses réseaux

prendre en compte les ressources sanitaires et médicosociales organisées dans les territoires de santé et leur mobilisation. Consolider la fonction régionale de la CUMP 35 sur le traumatisme psychique. Structurer les liens entre ARS et CCLIN et ARLIN.....

améliorer le dispositif de préparation et de gestion des urgences sanitaires par la mise en cohérence régionale et l'actualisation des volets sanitaires des plans de défense sanitaire départementaux

Le plan d'actions: 3 grandes orientations

2) renforcer la coordination et le partenariat - mobiliser les réseaux

avec les établissements et les professionnels concernés

- développer le signalement par la création ou l'animation de réseaux existants entre les professionnels participant à la VSS
- établir une coordination régionale du réseau unifié comprenant la CIRE, un animateur régional GROG et un animateur régional Sentinelles
- veiller à la préparation des ES et des EMS et des professionnels de santé à la gestion des urgences sanitaires et des situations de crise
- organiser des échanges et formations entre les différents acteurs (journées de veille sanitaire)
- favoriser les partenariats: soins de ville, mairies, PMI, santé scolaire, associations notamment dans la gestion des alertes sanitaires
- développer la communication sur les urgences sanitaires

avec les préfetures: mise en œuvre des protocoles ARS/préfetures. Conforter et faciliter et garantir les coopérations avec les services préfectoraux dans la préparation des plans de défense et la gestion de crise (exemple en cours: plan iode). Participer aux exercices des plans de défense des préfetures dans leur volet sanitaire et aux retours d'expérience.

Le plan d'actions: 3 grandes orientations

3) développer des liens avec la prévention et la promotion de la santé

articuler le dispositif de VSS avec les dispositifs de prévention pour éviter les situations d'urgence et de crise.

lutter contre les risques et promouvoir des comportements favorables à la santé

- promouvoir la vaccination : réalisation de la semaine vaccinale annuellement chaque mois de mars dans chaque département
- définir des maladies prioritaires pour la région nécessitant des actions de prévention plus ciblées : tuberculose, rougeole....